

---

## Erratum

---

### Table des matières

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 9 octobre 2019, 151<sup>e</sup> année, numéro 41, page 4310.

À la Table des matières, page 4310, rubrique Décrets administratifs, le troisième décret aurait dû se lire «975-2019» au lieu de «975-2018».

71620